

Rôle, fonction et missions des comités d'usagers de la SPL Enfance et Animation

La SPL Enfance et Animation est une société de type SA qui gère, par délégation de service public, les accueils de loisirs et les crèches, ainsi que le relais petite enfance et le service jeunesse au sein des communes de la bande rhénane.

Pour rappel, la SPL Enfance et Animation n'est pas une association dont la gouvernance se réalise par une présidence élue issue des usagers, mais par un actionnariat qui en l'état est publique. C'est pourquoi, les modalités d'interventions des comités d'usagers ne peuvent concerner la gouvernance, mais doivent pouvoir accompagner la réflexion pragmatique du fonctionnement des équipements.

Dès sa création, la SPL Enfance et Animation avait souhaité intégrer aux fonctionnements des équipements les usagers, parents des enfants pris en charge par les services. Pour cela, elle a pu instaurer des comités d'usagers dont les missions, rôles et fonctions peuvent être définis de la manière suivante :

- Le rôle est de représenter les familles auprès des directions d'équipements pour donner un avis quant aux fonctionnements des équipements dans les relations avec les familles
- La fonction est celle de conseil auprès des directions des équipements quant aux fonctionnements et aux relations avec les familles
- La mission concerne la réalisation de préconisations, de propositions d'améliorations en direction des équipes pour faciliter le dialogue, la communication avec les familles, les enfants, d'informations sur les questionnements existants et les réponses à y apporter.

Ainsi, les comités d'usagers interviennent aux côtés des équipes afin :

- D'accompagner les directeurs/trices des équipements et services
- De permettre l'amélioration des fonctionnements au sein des équipements et services en
 - o Facilitant la compréhension des besoins des familles,
 - o Conseillant les directions sur les modalités pratiques de réponse aux besoins,
- De relayer les informations en direction des familles
- De faciliter les interrelations entre les directions et les familles (interface) lorsque cela est nécessaire

Les comités d'usagers existent dans un objectif de partenariat entre les familles et les directions d'équipements. Ils sont un maillon essentiel dans la prise en compte des avis des familles dans les domaines pratiques du fonctionnement des équipements de proximité.

Le comité d'usagers n'a pas vocation à se substituer aux échanges entre les directions et les familles, que cela soit pour des problèmes liés à la gestion des enfants ou des difficultés administratives des familles.

Il s'agit bien pour le comité d'usagers de pouvoir évoquer avec les directions les éléments collectifs et d'être force de propositions et d'innovations. Ainsi, les questionnements, interrogations des familles peuvent également trouver un relais par l'intermédiaire des comités d'usagers.

Les représentants des comités d'usagers sont investis pour une durée d'un an afin de pouvoir également permettre à d'autres parents de pouvoir participer à la vie de l'équipement, au profit de tous les enfants et familles.

Origine : SPLEA68	Date création : 7/07/2021	Mis à jour le : 20/07/21	Référent : NT	p. 1
Exploitation : PE- JAP- DIR	Lieu classmt : fonctionnement SPLEA	Durée classmt : sans	Durée archive : sans	